



Engagés pour l'autonomie!

L'impact des actions, notre priorité

L'OCIRP fédère les acteurs de la prévoyance autour des sujets de l'autonomie. Il développe et propose une offre de services et des solutions cohérentes et actualisées pour soutenir la vie autonome des salariés et de leurs familles. L'impact social de ses actions est une notion prioritaire : il organise ses réponses avec la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation pour en mesurer la pertinence et l'efficacité. Et pour renforcer son offre de services et son impact social, l'OCIRP contribue au développement de partenariats stratégiques avec des acteurs du monde du travail. Ses finances sont gérées de façon durable et responsable, avec toujours ce même souci d'impact social et sociétal dans les décisions d'investissement, de manière à préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires aujourd'hui et demain.



6M
de garanties



1,5 M
entreprises
adhérentes



123
branches
professionnelles



« Nous sommes ancrés dans la réalité de la société »

L'OCIRP, en tant qu'acteur majeur de la protection sociale complémentaire, rassemble les principales institutions de prévoyance dans une union à but non lucratif et à gestion paritaire. Fort de près de 60 ans d'engagement, l'OCIRP accompagne les familles et les salariés confrontés aux épreuves de la vie. En partenariat avec les branches professionnelles et les entreprises, il élabore des solutions de

prévoyance en écoutant constamment les besoins de la société, ce qui alimente son esprit novateur, toujours au service de l'intérêt général. L'OCIRP s'engage aux côtés de celles et ceux qui font face aux défis de la vie autonome, qu'il s'agisse d'orphelinage, de veuvage, de deuil, de handicap, d'aïdance, d'isolement ou d'avancée en âge.

C'est ça être engagé pour l'autonomie !



« Nous captions les besoins de la société pour nous y adapter sans cesse. Notre défi est celui de la vie autonome pour chacun, quelle que soit sa situation. Nous pratiquons une solidarité active dans un esprit de dialogue avec tous ceux qui agissent auprès des plus fragiles »

Marie-Anne Montchamp

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Un acteur précurseur de la protection sociale

● **1967** /// **Création de l'OCIRV**, Organisme Commun des Institutions de Rente de Veuve, pour développer et gérer un régime de retraite et de prévoyance au profit des veuves, des veufs, des orphelins et des orphelines.

● **1995** /// **L'OCIRP devient une Union d'institutions de prévoyance** pour mutualiser les risques assurés entre ses membres.

● **2009** /// **Création de la Fondation d'entreprise** « Au cœur de la famille » pour renforcer l'action de l'OCIRP en soutien aux familles face aux risques de la vie.

● **2017** /// **Création du Lab OCIRP Autonomie**. Groupe de réflexion et d'innovation sur l'évolution de la société française et le défi de l'autonomie tout au long de la vie.

● **2008** /// **Création du Prix OCIRP « Acteurs Économiques & Handicap »** pour faire connaître et valoriser les actions d'innovation et de sensibilisation dans le domaine du handicap.

● **2004** /// **Création de l'association Dialogue & Solidarité** pour agir au quotidien et lutter contre l'isolement des personnes endeuillées de leur conjoint.

● **1983** /// **La rente éducation a été créée** pour protéger les familles par l'accompagnement de la scolarité des enfants d'un salarié décédé.

● **2023** /// L'Union-OCIRP, **acteur majeur de la protection sociale**, adopte ses orientations stratégiques à 5 ans : « engagés pour l'autonomie ».

● **2015** /// **Obtention de la certification ISO 9001** pour reconnaître le système de management de la qualité mis en place par l'Organisme.

Le défi d'apporter des réponses nouvelles

Depuis 60 ans, l'OCIRP n'a jamais cessé de dialoguer et d'innover pour soutenir l'autonomie. La nouvelle présidence s'inscrit bien dans cette démarche pour continuer d'apporter des réponses adaptées et personnalisées à des besoins sociaux et sociétaux en constante évolution.



Pierre Mie

PRÉSIDENT

#autonomie

Pierre Mie : L'autonomie est au cœur des actions de l'Union-OCIRP. À l'origine, il s'agissait de répondre aux besoins sociaux des veuves, veufs et orphelins, négligés par la Sécurité sociale. L'Union des institutions de prévoyance s'imposait. Rentes éducation, handicap, dépendance ont élargi notre mission. Les besoins sociaux évoluent, la population active change, la vie professionnelle s'allonge, le vieillissement pose des défis. Nous devenons tous aidants avant d'être aidés. Des lois et une cinquième branche de la Sécurité sociale sont dédiées à l'autonomie, mais de nouvelles approches sont nécessaires. Les progrès, comme l'aménagement d'horaires et les congés rémunérés, ont été faits, mais les besoins évoluent plus vite que les solutions.

Jacques Techer : Beaucoup d'avancées sur le thème de l'autonomie sont en effet à souligner. Aujourd'hui, il me paraît très important d'ajouter la question essentielle des aidants. On estime leur nombre à environ onze millions en France, dont une majorité qui travaille. Au quotidien, l'aide qu'on leur apporte doit leur permettre de ne pas être sans cesse accaparés par leurs préoccupations personnelles, au risque de pénaliser leur vie professionnelle. Il est à noter que le CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) met en place ces jours-ci une réflexion participative autour de l'autonomie impliquant des citoyens tirés au sort. C'est encourageant. Fort de son ADN et

de son histoire, l'OCIRP doit continuer d'avancer et contribuer de toutes ses forces aux réponses pour ces personnes en situation de dépendance.

#innovation

P.M. : Comme c'est le cas dans tous les groupes paritaires, les innovations sont proposées par la direction générale. C'est un point important à noter. Elles sont ensuite validées par les conseils d'administration. Parmi les innovations récentes au sein de l'OCIRP, on doit mettre en avant le nouveau portail destiné à « aider les aidants » comme les personnes aidées elles-mêmes. Il vise à faciliter l'orientation dans le maquis des différentes aides et des différents interlocuteurs. Les innovations se font toujours en complément des actions de nos membres.

J.T. : Cet exemple du nouveau portail est pertinent, nous espérons que l'initiative sera diffusée demain par l'ensemble du groupe et des membres de l'Union. L'innovation est une tradition fidèle aux valeurs fondatrices de l'OCIRP. Toutes nos actions aujourd'hui en faveur des aidants vont dans ce sens.

#OCIRP groupe

P.M. : OCIRP Vie, OPS, Dialogue & Solidarité, Fondation OCIRP... Le premier axe consiste à aligner les plans stratégiques sur les orientations de l'Union OCIRP. Chaque structure a une vocation cohérente avec l'Union, comme OPS qui porte les innovations budgétaires, par exemple dans le travail sur le deuil avec Malakoff Humanis. Chaque outil a son objectif et contribue à former un groupe cohérent. Nous devons également répondre aux orientations de l'ACPR* et envisager une structure faitière si nécessaire, en fonction de notre développement.

J.T. : Cette notion de groupe qui rassemble toutes les structures de l'OCIRP est bien comprise. Faudra-t-il, à cause de nouvelles normes européennes, modifier notre organisation? Ce ne serait qu'un ordonnancement différent et en aucun cas un changement de l'orientation de nos actions. L'ambition de l'OCIRP reste la même! ■

* ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

« L'innovation est une tradition fidèle aux valeurs fondatrices de l'OCIRP. Toutes nos actions aujourd'hui en faveur des aidants vont dans ce sens. »



Jacques Techer

VICE-PRÉSIDENT

Protéger les salariés et leurs familles à chaque étape de la vie

L'OCIRP offre une gamme complète de garanties visant à protéger les salariés et leurs proches dans différentes situations de vie.

OCIRP VEUVAGE

protège le conjoint survivant.

En cas de décès du salarié, le conjoint (marié, pacsé, concubin) bénéficie d'une rente, qu'elle soit viagère ou temporaire. Cette rente peut être majorée pour les conjoints veufs ayant des enfants à charge.

OCIRP ÉDUCATION

pour l'enfant orphelin.

En cas de décès du salarié, les enfants bénéficient d'une rente, qu'elle soit temporaire ou viagère. Cette rente peut être doublée en cas de décès des deux parents, assurant ainsi la sécurité financière des enfants.

OCIRP HANDICAP

pour l'enfant orphelin en situation de handicap.

En cas de décès du salarié, les enfants en situation de handicap bénéficient d'une rente viagère, garantissant leur bien-être financier à long terme.

OCIRP AIDANT

face à la dépendance.

Lorsqu'un salarié devient aidant d'un proche en situation de perte d'autonomie, il reçoit une aide financière ponctuelle pour soutenir son engagement. De plus, le proche dépendant (parent ou conjoint) reçoit un capital pour répondre à ses besoins spécifiques.

OCIRP DÉPENDANCE

face à la perte d'autonomie.

En cas de dépendance totale ou partielle, le salarié peut compter sur une rente dont le montant évolue en fonction de sa durée de cotisation, assurant ainsi une protection financière adaptée à ses besoins.

OCIRP MALADIES REDOUTÉES

pour un soutien permanent.

En cas de maladie grave, chronique ou de traitement prolongé le salarié perçoit un capital et un accompagnement médicosocial sur mesure et un soutien à distance qui bénéficie à l'ensemble de ses proches.

À l'OCIRP, notre engagement est d'apporter une sécurité financière et un soutien aux salariés et à leurs familles dans les moments les plus délicats de la vie. Nous sommes là pour les accompagner et les protéger, quelle que soit leur situation.



L'OCIRP Groupe, un ensemble cohérent

OCIRP Partenaires Services est spécialisée dans l'intermédiation en assurance et la prestation de services. Elle propose des **garanties collectives et individuelles** distribuées par des partenaires et gérées par des délégataires de gestion agréés. Son activité dominante porte sur la création de l'offre Deuil, dispositif qui valorise un des savoir-faire traditionnels de l'OCIRP, en l'occurrence l'**accompagnement au deuil**.

OCIRP | PARTENAIRES SERVICES

La société d'assurance OCIRP Vie, société anonyme régie par le code des assurances, propose quant à elle des garanties s'adressant aux TPE/PME, ainsi qu'aux **particuliers** et à leurs **familles**. Son champ d'intervention lui permet de couvrir ses assurés de façon collective et individuelle. Ses garanties sont distribuées par des partenaires et gérées par des délégataires de gestion agréés.

OCIRP vie



Dialogue & Solidarité

Association d'intérêt général, Dialogue & Solidarité propose un **accompagnement gratuit** pour les conjoints endeuillés dans 15 villes de France. L'association est plébiscitée pour son professionnalisme et la pertinence de son accompagnement. Elle développe désormais des **parcours de résilience** avec les Institutions membres de l'OCIRP.

Fondation OCIRP

La Fondation OCIRP «Au cœur des familles» soutient des **initiatives d'intérêt général** portées par des associations, depuis 2009. Menés partout en France, ces projets ancrés dans leurs territoires s'adressent aux **orphelins, aux conjoints endeuillés, aux personnes en besoin d'autonomie et à leurs familles**.

*Nous permettons aux bénéficiaires de nos garanties de **(re) vivre autonomes**. Nos réponses sont innovantes socialement, et responsables financièrement sur le long terme.*

*Par notre innovation, nous ne cherchons pas à faire croître une part de marché, mais à **conquérir une part de futur dans l'intérêt général**.*

*Nous agissons au nom d'une **gouvernance paritaire engagée**, avec laquelle nous construisons une nouvelle approche de la protection sociale.*

LES MEMBRES DE L'OCIRP

LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE MEMBRES DES GROUPES PARITAIRES DE PROTECTION SOCIALE



LES AUTRES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



Ce document est une publication de l'Union-OCIRP.

17, rue de Marignan, 75008 Paris - Tél : 01 44 56 22 56 -
courriel@ocirp.fr - www.ocirp.fr

Conception et réalisation : **wording**

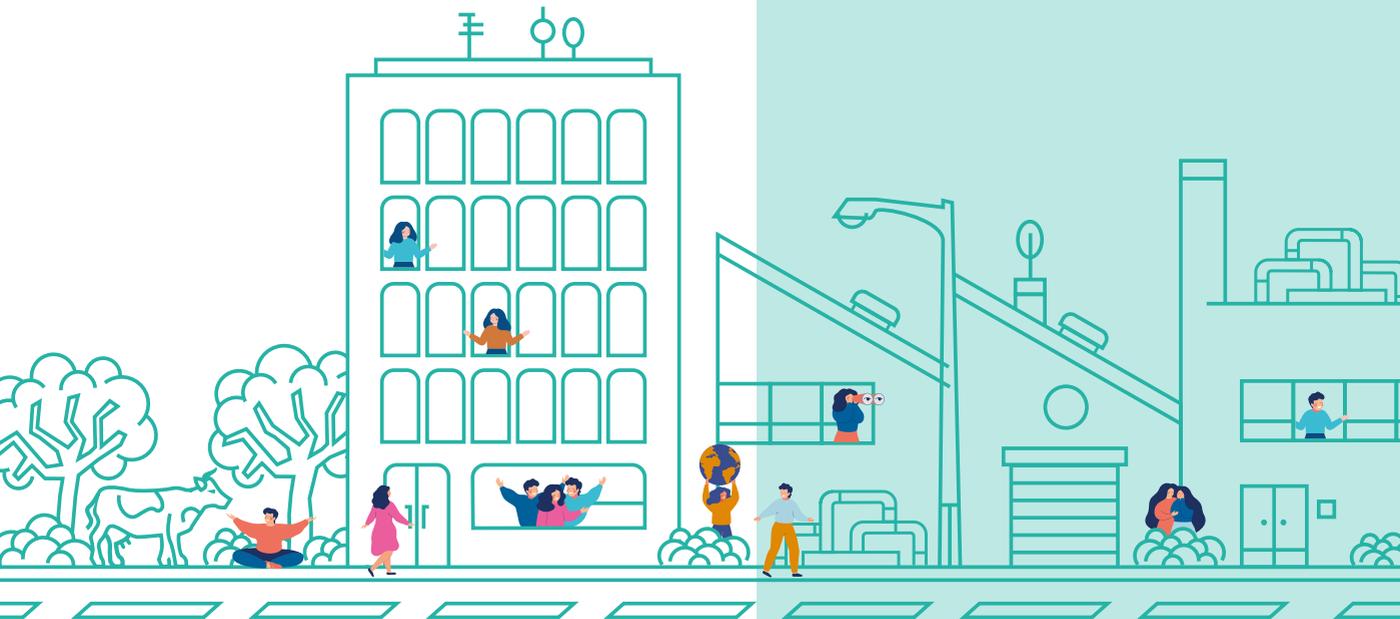
Crédits photographiques : Adobe Stock - iStock -
Paul Carrier.

Imprimé en France sur du papier recyclé Respecta 60
par Graph by Le Révérend.

Document non contractuel.

Octobre 2023.





OCIRP

Union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire,
régie par le Code de la Sécurité sociale
17, rue de Marignan - CS 50 003 - 75 008 PARIS
Tél. 01 44 56 22 56

in X  | [ocirp.fr](https://www.ocirp.fr)